

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 26-361-1926 Coefficient des taxes télégraphiques.

n° 26-361-1926

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
31 décembre 1926

Numéro JO  
n° 361 du 31/12/1926

Date du numéro  
31 décembre 1926

### TEXTE INTÉGRAL

31 décembre 1926, à compter du 1er janvier 1927, le coefficient international est fixé à 5: a) Dans les relations télégraphiques internationales; b) Dans les relations télégraphiques franco-coloniales et intercoloniales empruntant les voies étrangères. Le coefficient réduit 3,3 est applicable seulement aux télégrammes franco-coloniaux et intercoloniaux empruntant uniquement les voies françaises de télégraphie sans fil